

<http://www.eeaml.org> – Maggio 2012

LE ROI DE NAPLES
FRANÇOIS II
ET L'EUROPE

Pierre Théodore Chéron de Villiers

PARIS
E. DENTU LIBRAIRE – ÉDITEUR
GALERIE D'ORLÉANS, 13 PALAIS ROYAL
1861

LE ROI DE NAPLES
FRANÇOIS II
ET L'EUROPE

I.

Il est nécessaire, à certaines heures de crise et d'incertitude générale, de sonder la situation, d'examiner la voie dans laquelle les peuples s'engagent, et de rétablir avec franchise, devant la pensée publique, les vérités qui doivent la guider.

Les gouvernements d'autrefois, continuant une tradition d'absolutisme et d'arbitraire, disposaient seuls, à leur gré, du rôle et des destinées des États. Le sentiment public, cette force suprême, était absolument méconnu, dédaigné, laissé à l'écart. Il acceptait ou subissait les décisions prises au-dessus de lui, sans jamais avoir sa part dans leur inspiration.

Mais aujourd'hui que l'opinion générale est devenue ce qu'elle aurait toujours dû être, la première des puissances; aujourd'hui qu'elle a formé une solidarité étroite entre les tendances de tous les peuples, c'est à elle qu'il importe de parler lorsqu'une solution est attendue, car c'est elle qui, par son invisible énergie, décide de tout.

— 6 —

Or, deux questions graves, deux questions dont la solution est devenue urgente, sont posées: Où va l'Italie?
A quels événements peut-elle entraîner l'Europe?

II.

Où va l'Italie?

Les uns disent: à l'unité; — les autres disent: à l'anarchie;
— les autres: à la confédération italienne.

Examinons d'abord le projet de l'unité par la formation d'un seul royaume italien.

Après le renversement, désormais sans retour, de l'influence de l'Autriche, après les victoires que les armes de la France ont remportées pour le triomphe de l'indépendance italienne, le Piémont a pris au nord de la Péninsule un rôle prépondérant.

Ses hardiesses lui ont donné un prestige inattendu; notre protection a grandi sa confiance; la modeste cour de Turin a conçu tout à coup le rêve d'une immense ambition, et, — la guerre extérieure étant finie, — la guerre intérieure a commencé dans toute l'étendue de l'Italie.

Aujourd'hui, comme autrefois, des milliers d'habitants, les regards tournés vers le plus fort, entraînés par des chefs de partis, n'ont senti dans leurs cœurs ni courage pour affronter un péril, ni dévouement pour soutenir celui qui pourrait être le plus faible, et ils ont laissé les routes ouvertes à la guerre et à l'invasion.

– 7 –

Les petits États ont disparu les premiers; leur chute a accru la puissance du Piémont, qui, passant sur les drapeaux renversés de Florence, de Modène, de Parme, d'Ancône, est arrivé jusqu'à Naples, où son épée, après avoir été sur le Mincio celle d'un libérateur, n'a plus été dans le sud de la Péninsule que celle d'un conquérant.

Un seul adversaire reste encore debout: c'est un roi qui a perdu sa capitale, son armée, ses provinces, et qui, ferme sur les remparts de sa dernière forteresse, combat avec cette résolution suprême qui, à certaines heures, fait du souverain la personnification d'un peuple tout entier.

Ce roi est François II à Gaëte.

La question italienne est posée entre ce prince et le roi de Piémont. C'est donc entre eux qu'elle doit se décider désormais.

III.

Mais, dit-on, ce ne sont pas seulement deux princes qui sont en présence; ce ne sont pas seulement deux drapeaux: ce sont deux principes radicalement contraires, et l'un de ces deux principes doit périr.

L'un représente le droit ancien, l'autre le droit nouveau; et les défenseurs de Gaëte, derniers champions du droit ancien, doivent succomber comme ont succombé avant eux tant d'autres victimes souveraines d'un régime politique dont l'humanité s'est affranchie.

S'il on était ainsi, les résolutions de la France, les sympathies de l'Europe ne pourraient être hésitantes.

Mais il faut en finir avec ce paradoxe qui pourrait égarer les consciences les plus loyales.

Il n'existe pas deux droits au monde; il n'y a pas un droit ancien, il n'y a pas un droit nouveau; il n'existe qu'un seul principe éternel en politique, celui de la souveraineté nationale.

Qu'un souverain règne et gouverne depuis un jour, ou qu'il occupe un trône confié à sa dynastie depuis dix siècles, son pouvoir n'a qu'une seule base: la délégation de tous les pouvoirs de la nation.

C'est au nom de ce même principe qu'il y avait un roi à Turin et un roi à Naples; c'est le même droit qu'ils représentent encore tous les deux.

Aux droits de chacun sont inhérents des devoirs suprêmes; et le souverain napolitain accomplit une tâche aussi sacrée en défendant son royaume contre une invasion étrangère, que le roi de Piémont s'il repoussait des frontières de son peuple une agression des Napolitains.

Car il n'y a qu'un droit, et la justice est et sera éternellement la même à Turin et à Gaëte; car les limites des États sont des barrières inviolables élevées au nom de la sécurité publique autour du foyer de la patrie; et le rôle le plus glorieux et le plus élevé d'un roi, c'est de protéger contre toute atteinte ce dépôt confié à sa garde par la nation dont il tient en main le drapeau et la gloire.

C'est ce devoir que remplit à cette heure le jeune roi défenseur de Gaëte, et tant qu'il reste à une royauté, c'est-à-dire à la nation qu'elle représente, un rempart pour se défendre, un soldat vivant et une batterie armée, elle doit combattre avec l'invincible résolution du patriotisme.

Tout prince qui déserrerait sa mission ne laisserait après lui qu'une mémoire maudite par son peuple et flétrie par l'histoire.

– 9 –

S'il est une nation au sein de laquelle la résistance actuelle du roi François II doit éveiller d'énergiques sympathies, n'est-ce pas la France, qui porte si haut le sentiment du courage et dont l'héroïsme ne connaît plus de limites lorsqu'il s'agit de l'inviolabilité du sol natal?

Qui pourrait donc comprimer ici cet élan avec lequel tous les cœurs français embrassent toujours la cause de la bravoure et de la fidélité patriotique?

Quel sentiment pourrait rendre la France indifférente au sort des défenseurs de Gaète, la France qu'anime une si profonde horreur pour l'intervention étrangère; et quel oubli de sa propre conscience lui ferait méconnaître ce qu'il y a de grand dans le rôle de ce prince qui combat l'étranger?

Évidemment, à moins d'une erreur déplorable et certainement sans durée, une telle contradiction n'est pas possible. Elle n'est pas plus admissible de la part des autres peuples de l'Europe, qui sont aussi fiers, aussi jaloux que nous de leur sentiment national et du courage de leurs rois.

IV.

Les arguments employés par les conspirateurs pour faire autour du jeune roi François II l'isolement, la démoralisation, l'abandon, ont eu cependant du succès, et ce succès est une grave leçon.

S'il ne se justifie pas, il s'explique.

Les deux derniers prédécesseurs de François II au trône de Naples lui avaient légué un accablant héritage d'impopularité. Ferdinand Ier, au lieu de faire bénir son retour parmi les populations napolitaines, leur avait retiré en 1816, dès qu'il avait vu sa restauration affermie, la constitution libérale qu'il leur avait accordée en 1812, pour fonder sa popularité et soutenir sa couronne. La révolte de 1820 fut une manifestation éclatante du mécontentement national, et le roi fit une seconde faute plus grave encore que la première, celle d'appeler au secours de son pouvoir chancelant les forces de l'Autriche.

Ferdinand II eut le malheur de ne pas s'éclairer par l'exemple de ce règne; il suivit les mêmes traditions, chercha la force dans l'absolutisme, dédaigna le sentiment national, fit, aux heures de péril, des concessions qu'il renia lorsque la sécurité lui fut rendue, et légua à son jeune fils un trône entouré de complots, des fonctionnaires sans conviction, une armée sans dévouement, un nom répété avec colère par des milliers d'exilés, un souvenir, en un mot, qui devait peser comme un fardeau sur la couronne.

Ces faits, qu'il est impossible de méconnaître, ces fautes sur lesquelles le roi François II, malgré son respect filial, n'a pu se faire illusion, lui ont préparé ces dangers à l'explosion desquels nous assistons aujourd'hui.

Les sociétés secrètes de toutes sortes, de toute opinion qui, depuis trente ans, travaillent en tous sens la population des Deux-Siciles, se sont armées de ces souvenirs et se sont vouées avec ardeur à la chute de la dynastie royale, sauf à exploiter ensuite, chacune selon sa tendance, la déchéance du pouvoir établi.

Mais la nation s'était refusée à les suivre. Plus sage ou plus timide, elle n'avait pas accompli ce renversement dynastique qu'elle seule avait le droit d'accomplir;

elle s'était montrée froide, hésitante, mais elle avait attendu, elle avait espéré.

Elle avait pensé qu'un ou deux règnes malheureux ne sont pas là condamnation fatale d'une monarchie, surtout au moment où commence un règne nouveau.

Elle avait pensé avec raison qu'une révolution dynastique est une secousse immense qui peut jeter une perturbation profonde jusque dans les liens les plus intimes d'une nation, d'une société; que le désordre et la faiblesse peuvent aller, alors, jusqu'à mettre en péril la nationalité elle-même, comme l'histoire l'atteste, et jusqu'à ouvrir le pays à la conquête étrangère, comme l'événement vient de le prouver.

En raisonnant ainsi, l'opinion publique raisonnait avec sagesse. Les populations napolitaines avaient du reste des exemples qui prouvent qu'à des souverains impopulaires peuvent succéder des princes dont le gouvernement est un bienfait, sans que la succession dynastique ait été interrompue ou répudiée.

!N'a-t-on pas vu, en effet, le czar Alexandre II, en montant au trône de Russie, mettre fin à la guerre de Crimée aussitôt que l'honneur national le lui a permis, et refusant l'héritage des ambitions imprudentes du czar Nicolas 1^{er}, tourner ses efforts vers des entreprises plus utiles et plus glorieuses?

En Espagne, le gouvernement constitutionnel de la reine Isabelle II ne succède-t-il pas à une régence dont la nation a précipité la fin?

Au Brésil, le jeune empereur don Pedro II, dont le règne a ouvert pour ce vaste empire une ère admirable de progrès et de grandeur, n'est-il pas monté sur le trône au lendemain d'une abdication imposée à don Pedro 1^o par la volonté publique?

Enfin, le Piémont lui-même n'offre-t-il pas le plus frappant de ces exemples? — Victor-Emmanuel n'est-il pas

le troisième successeur du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel Ier, qui, par son hostilité envers les idées libérales, fit éclater dans ses États la violente insurrection de 1821, refusa une constitution à son peuple, fut forcé d'abdiquer, et put néanmoins léguer la couronne à son frère, sans que son règne fût la condamnation de sa dynastie?

L'histoire de tous les peuples est remplie de souvenirs identiques. Ces inégalités, ces contrastes, ces différences qui dépendent des temps et des événements, ne sont-ils pas inséparables de la vie des sociétés et de l'humanité elle-même?

Pourquoi donc n'aurait-on pas vu se réaliser à Naples, sous l'influence loyale des conseils donnés au jeune roi par des puissances amies, ce qui s'est produit à Saint-Pétersbourg, à Madrid, à Rio-Janeiro et à Turin?

V.

En présence de cette attitude du peuple des Deux-Siciles, le parti révolutionnaire se résolut à une de ces tentatives intrépides qui ont souvent décidé du triomphe des minorités sur les majorités craintives et hésitantes.

Une propagande énergique envahit le pays à l'abandon; des sommes considérables distribuées ouvertement peuplèrent le royaume napolitain, et surtout la Sicile, d'agents actifs qui jetèrent parmi les sujets du roi François II une véritable démoralisation; les mots d'Italie, d'indépendance, de liberté, y servirent à exalter les esprits pour une cause nouvelle, pour un but encore mal formulé.

Aussi, lorsque quelques centaines de "volontaires de tous les pays, conduits par un chef audacieux, se jetèrent sur la côte de Sicile, cette poignée d'hommes, au lieu d'être écrasée par l'armée nombreuse, par la marine puissante du roi de Naples, entra en conquérante à Palerme, et devint en peu de jours maîtresse de l'île entière.

Séduits ou plutôt entraînés par ces promesses brillantes qui, à l'heure des insurrections, servent toujours à gagner les masses dont on a besoin, les habitants laissèrent s'accomplir cette incroyable conquête, et acclamèrent les prétendus libérateurs de leur patrie. Les officiers vendirent leur désertion; les soldats, sans chefs, essayèrent de défendre leur drapeau, mais, abandonnés eux-mêmes, se dispersèrent devant l'agression; et les volontaires, protégés par les vaisseaux d'une nation qui espérait peut-être étendre un jour son protectorat sur la Sicile isolée, purent gagner la terre ferme, où leur invasion fut encore plus foudroyante.

Le renversement de la monarchie napolitaine semblait accompli. Trahi par ses derniers ministres, par ses généraux, par des fonctionnaires que l'argent, la peur ou l'ambition décidèrent à cette honte, le roi François II, pour éviter l'effusion du sang, alla chercher un refuge derrière les remparts de Gaète.

A cette retraite inattendue, les événements changèrent d'aspect.

Les révolutionnaires, étonnés d'une conquête hors de proportion avec leur nombre, s'arrêtèrent alors; le pays commença à faire un retour sur lui-même et à rougir de la complicité à laquelle il était descendu. Le désordre devint général, et depuis ce moment-là il n'a fait que grandir. L'or des caisses publiques a disparu; les tribunaux ont cessé de rendre la justice; les impôts sont refusés; la moindre contribution soulève des résistances que l'insurrection permanente explique; les crimes et les vengeances,

les émeutes locales, la perturbation la plus ruineuse sont l'état normal; les bandes de volontaires et les bandes de paysans se heurtent à main armée; les soldats de l'armée royale, dispersés, sans drapeau, sans pain, sans asile, n'ont plus qu'à choisir entre la misère et le pillage; c'est, depuis quatre mois, une anarchie, une désolation que n'eût pas amené un siècle de règnes despotiques.

Doué d'une puissance fatale pour faire des ruines, le chef des volontaires, comme tous les hommes qui l'entouraient, était non-seulement incapable de rien édifier, de fonder un état de choses sérieux, prospère, durable, mais encore de réaliser une seule des promesses à l'aide desquelles il avait entraîné tout un peuple à se renier lui-même.

La révolution allait donc succomber sous une réaction inévitable de toutes les forces de la nation, honteuse du piège douloureux dans lequel elle s'était aveuglément jetée.

Les volontaires firent alors appel à un souverain italien, et lui offrirent de s'emparer de ce royaume qui n'avait plus de défenseurs.

L'occasion était donnée pour rendre la paix au sud de la Péninsule, pour y amener le triomphe du droit. La cour de Turin ne vit là qu'un but nouveau à son ambition. Elle lança ses armées sur le pays napolitain que les révolutionnaires n'avaient plus la force de garder, et l'Europe assista avec étonnement à ce spectacle d'un roi italien allant, à la faveur de l'anarchie, s'emparer d'une couronne qui n'est même pas encore tombée du front d'un autre roi.

VI.

Les protestations officielles de la France, de la Russie, de la Prusse, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Bavière, flétrirent cette tentative qui foulait aux pieds les lois sacrées du droit public, de l'inviolabilité des États, de la souveraineté royale.

Que des gens n'admettant plus qu'un principe, celui de la force, tentent un coup de main sur une ville et s'exposent à être anéantis par des forces imposantes, on le comprend. Ils savent d'avance qu'ils se mettent hors la loi et encourent toutes les répressions; mais qu'un gouvernement accepte les faits accomplis par cette avant-garde et se charge de leur donner une sanction, c'est un acte d'une haute imprudence que ne saurait légitimer aucun sophisme.

Qu'aurait dit le Piémont, quels appels indignés n'eût-il pas jetés à l'Europe, si le roi de Naples eût profité du conflit avec l'Autriche ou avec les États pontificaux, pour envahir le territoire sarde et en essayer le démembrement ou la conquête?

Le gouvernement de Turin s'est trompé le jour où il a pensé que la France, après avoir prêté ses armes pour délivrer l'Italie de l'invasion autrichienne, participerait à une invasion piémontaise sur le sol napolitain. C'eût été souiller la gloire qu'elle avait donnée à ses drapeaux sur les champs de bataille de la Lombardie.

La France pouvait d'autant moins être soupçonnée d'une pareille contradiction, qu'elle a proclamé, au début des événements actuels, que la non-intervention était commandée par le droit, par la justice, par la prudence même, à chaque souverain italien; et que si l'un de ces princes tentait d'en violer le principe, il préparerait pour lui-même et pour l'Italie des désastres dont il aurait seul la responsabilité.

Pour atténuer cette responsabilité, on a cependant allégué des motifs qu'il convient de juger: — La conquête piémontaise, dit-on, a été appelée par les populations des Deux-Sicules, et sanctionnée par leur suffrage; — l'unité de l'Italie en un seul royaume doit être accomplie selon leur vœu.

Ces assertions sont-elles vraies?

VII.

S'il en était ainsi, si la volonté nationale dont nous avons constaté, en commençant, la puissance suprême, avait décidé en ce sens des destinées du pays, il n'appartiendrait à personne de contester la légitimité, la légalité de la conquête.

Mais est-il possible, en examinant impartialement les faits, de leur attribuer ce caractère? Même en cherchant à leur donner la signification la plus favorable à son ambition, le rôle accepté par le gouvernement de Turin ne peut un instant être justifié.

Et, d'abord, n'est-ce pas entacher d'avance cette conquête que de lui donner pour premier élément, la tentative de quelques volontaires venus de tous les pays et violant, par leur agression, toutes les lois qui protègent la sécurité des États?

Il suffirait de ce point de départ pour condamner tous les événements qui en résultent.

Si le droit de la force est devenu un droit, si c'est là ce droit nouveau dont on parle et qu'on oppose au droit ancien, l'envahissement des pays napolitains est légitime; mais alors, qu'on le sache bien: il n'y a plus un trône durable; il n'y a plus une frontière qu'on n'ait le droit de violer; il n'y a plus une nation qui soit sûre de ne pas avoir disparu demain, plus une constitution à écrire, plus un traité à signer, plus enfin une carte de géographie politique à tracer sur la carte du globe.

Telle est cependant la première phase de l'envahissement des Deux-Siciles par le Piémont.

La suite a-t-elle effacé ce souvenir et racheté cette origine?

La nécessité de faire disparaître au plus vite cette tache originelle était évidente. On s'est hâté d'y pourvoir, et, pendant que le seul roi légal des États napolitains organisait dans la forteresse de Gaëte sa dernière ou plutôt sa seule résistance, les Piémontais mettaient le royaume *aux voix*, et demandaient au suffrage universel le droit de consacrer le fait accompli, quoique inachevé.

Mais les populations, malgré la présence de toute une armée, malgré la dispersion des troupes du roi François II, avaient déjà rougi, nous l'avons dit, du rôle honteux auquel elles s'étaient laissé entraîner et du manque absolu de patriotisme que leur inertie avait révélé.

Au moment d'ouvrir le scrutin* la conquête étrangère se vit menacée d'un désaveu.

Il fallait pourtant que le scrutin du suffrage universel parlât, et il fallait qu'il sanctionnât la violation.

Partout des fonctionnaires piémontais, des agents piémontais enveloppaient le pays dans un réseau énergétique. La séduction de l'or, les promesses, les menaces, préparaient sur tous les points des votants soumis et imposaient silence aux consciences patriotiques. Et partout le résultat était encore douteux; la voix publique menaçait de faire explosion.

C'est alors qu'il fut décidé que dans toutes les communes suspectes un détachement de troupes piémontaises serait envoyé pour «protéger la liberté du vote.» Les électeurs marchèrent donc au scrutin sous la pression de toutes ces manœuvres, sous la garde, sous la menace des baïonnettes étrangères.

Un million de suffrages affirmatifs seulement put être ainsi obtenu; et, le croirait-on, seize mille électeurs eurent le courage d'aller 'déposer dans l'urne le mot *non*, sous l'œil des fonctionnaires, des agents et des soldats piémontais.

C'est à la même époque que tout Napolitain refusant de crier dans la rue: *vive Garibaldi, vive Cunité italienne!* était poignardé; et que tout sujet de François II, osant crier: *vive le roi!* était frappé d'un coup de couteau par des étrangers.

On se rappelle en France avec une profonde et patriotique amertume les ennemis qui ont foulé notre sol et envahi nos villes; mais l'occupation étrangère a-t-elle laissé parmi nous de pareils souvenirs?

Que dire de ce vote universel des Napolitains? Est-il possible de le déclarer sincère, complet et libre?

Est-ce en France qu'on pourrait l'accepter comme valable; en France, où l'on a eu l'expérience des grandes et unanimes expressions de la volonté nationale dans les votes 1849 et de 1851; en France, où récemment encore

les organes de la pensée libérale protestaient à juste titre contre la simple pression administrative exercée par des fonctionnaires du gouvernement sur des élections départementales?

Le premier acte des Piémontais dans les États napolitains avait été une violation; le second a été une suppression complète de la liberté du suffrage universel.

La conquête sarde est donc, malheureusement, coupable dans son fait, illégale dans sa continuation.

Peut-elle, au moins, se justifier par son but?

VIII.

Ce but, c'est la constitution de toute la Péninsule italique en un seul royaume, avec le roi de Piémont pour souverain.

Certes, on ne peut le méconnaître, la pensée d'agrandir son royaume, d'étendre au loin ses frontières et son pouvoir, de substituer une grande monarchie florissante à des États faibles et divisés, cette pensée est digne d'une âme patriotique et de l'ambition d'un grand roi.

Il convient d'attester aussi que, par son caractère, par son initiative, par ses tendances libérales et vraiment italiennes, le roi Victor-Emmanuel, dont la politique a si rapidement donné au Piémont, jusque-là obscur, un rôle actif dans les événements contemporains, eût été digne de l'accomplir, si un projet semblable pouvait ne pas entraîner la violation- du droit public.

Mais quelque glorieux que soit un rêve, il n'est permis à personne d'en tenter la réalisation s'il faut pour cela porter atteinte au droit public, tendre la main à des agitateurs inavouables, ou sacrifier au détriment des autres les principes sur lesquels on fonde sa propre sécurité.

Quant à la pensée de faire de toute la Péninsule un seul royaume, elle est évidemment irréalisable.

L'anarchie de l'un de ces États ne constitue pas en faveur d'un autre plus heureux le droit de l'envahir; et, s'il attire un voisin chez lui, ce concours ne peut être au contraire, que celui d'une bienveillante protection.

Excuserait-on l'Espagne, par exemple, d'absorber le Portugal, sous le prétexte que ce petit royaume subirait une crise et qu'il est compris dans la Péninsule hispanique.

Or, à quel titre ferait-on disparaître tout à coup de la scène du monde et de la vie des nationalités, les divers États que comprend la Péninsule italienne?

Il faudrait oublier, pour cela, que ces peuples ont chacun une capitale, et que chacun d'eux existe depuis dix siècles.

Il faudrait ignorer que tantôt érigé en duché, tantôt en république, tantôt en royaume, au travers des guerres formidables du moyen âge et des révolutions modernes, chacun de ces peuples a lutté avec héroïsme, avec une invincible résolution, pour conserver son autonomie et son indépendance, et que chacun d'eux y est parvenu.

Il faudrait méconnaître enfin que, de ces luttes mêmes, il est résulté au cœur de chaque État un sentiment de plus en plus vivace de sa nationalité; et entre tous une séparation politique, une division plus tranchée qui rendra à jamais impossible le consentement des uns à être absorbés par les autres.

Cette tradition d'indépendance politique, si fermement soutenue pendant dix siècles, a réagi d'une manière

profonde sur les traditions sociales, sur les sympathies et les antipathies de chaque population; et soit qu'on parcoure aujourd'hui leurs territoires, soit qu'on lise la longue histoire de leurs rivalités, on reste irrévocablement convaincu qu'il y a vraiment dans la Péninsule italique des peuples très-différents, antipathiques même les uns des autres, et dont on ne fera jamais, si ce n'est par la force, une seule nation. Et l'on sait ce que durent et ce que valent les œuvres de la force contre lesquelles résiste implacablement le sentiment public.

Ce n'est donc pas dans le rêve violent et impossible d'une disparition générale des États italiens, qu'il faut chercher pour les peuples de la Péninsule une solution qui leur assure la liberté et la paix.

Jamais Naples, Venise, Florence et les populations rattachées par tant de souvenirs sacrés à ces glorieuses capitales, ne consentiront à subir la conquête d'un autre État, à renier dix siècles d'existence et de courage; à oublier tous les grands hommes qui ont combattu pour elles ou les ont illustrées par leur renommée.

Une seule puissance peut-être fut assez haute, assez prépondérante, assez entourée d'un prestige exceptionnel, pour tenter à son profit cette transformation de la Péninsule en un seul royaume: ce fut celle des Papes.

Ni Jules II, ni Léon X, ni Grégoire VU, ne furent assez forts cependant pour l'accomplir. Les peuples de l'Italie ne voulurent jamais consentir à accepter ni Rome pour capitale, ni la Papauté pour souveraine.

Ce but, que ne purent atteindre les Papes à la faveur des guerres du moyen âge et de leurs appels au patriotisme italien, n'est-il pas cent fois plus illusoire aujourd'hui?

Il y a depuis dix siècles, et il y aura toujours en Italie des Napolitains, des Lombards, des Vénitiens, des Sardes, des Romains, des Toscans, et la paix ne sera constituée entre eux, la force résultant d'une harmonie étroite ne leur sera

donnée, que le jour où l'Europe, consacrant une fois de plus l'existence nationale de chacun de ces peuples, aura établi entre tous le lien d'une confédération.

Les événements actuels, loin de démentir les enseignements du passé, ne font au contraire que les confirmer: Malgré l'intervention, malgré la présence de tout une armée qui occupe la capitale et assiège le roi dans Gaëte; malgré le pavillon piémontais arboré sur les navires de la flotte des Deux-Sicules, Naples et les provinces ne sont nullement conquises; la réaction est dans tout le pays; dans les Abruzzes un corps de six mille hommes est maître de la contrée et en défend l'accès; et l'on découvrait il y a quelques jours, à Naples, un vaste et légitime complot tendant à commencer une lutte sérieuse contre l'envahissement étranger.

Il en sera de même chez tous les peuples que l'on tenterait de faire disparaître sous le prétexte d'unification géographique.

Enfin, de tous les États actuels de l'Italie, le plus impuissant à oser une pareille entreprise, devant laquelle de si grandes forces ont échoué, serait incontestablement le Piémont. Il n'a jamais appartenu autrefois à la grande famille italienne; il n'a aucune place dans les souvenirs, aucun prestige historique; il n'a été que fort peu mêlé aux gloires et aux malheurs passés de l'Italie. Pendant les dix siècles d'existence de toutes ces nationalités qu'il rêve d'absorber, cet État n'existait pas; il est le dernier venu; il est celui dont la prépondérance est le plus impossible.

Le royaume de Piémont n'a été constitué que par les traités de 1815.

IX

Ce n'est donc pas vers la fusion des divers États en un seul royaume que tendent les vœux et les intérêts de l'Italie.

Quant à ne voir dans les événements auxquels nous assistons qu'un commencement d'anarchie sans limite prévue et le début d'agitations renouvelées de celles qui occupèrent plusieurs siècles du moyen âge, il n'y a pas à concevoir cette crainte.

Les peuples traversent parfois de ces crises où les passions font explosion, où le sentiment national s'égaré, où le sens politique se déprave, et où le discernement du juste et de l'injuste, du bien et du mal, semble altéré.

Mais nous vivons dans des temps où ces secousses ne peuvent avoir de durée, où l'entraînement des esprits trouve promptement des barrières.

Le rôle de bienveillante protection qu'ont accepté à l'égard de la Péninsule les grandes puissances de l'Europe, leur faisait un devoir de laisser une liberté assez étendue aux États italiens jusque dans leurs agitations. Opposer trop tôt une contrainte à leurs mouvements, à leurs fautes mêmes c'eût été empiéter sur un droit, c'eût été prendre le rôle des interventions étrangères qui étouffent des libertés nécessaires, et imposer à des peuples telle ou telle solution avant qu'ils puissent fixer eux-mêmes leur propre destinée.

– 24 –

Cette libre action devait leur être laissée; et s'il faut protester à regret contre un fait, c'est contre la faute commise par un des États de l'Italie en violant à l'égard de ses égaux ce principe de loyauté.

L'Europe cependant n'étendra pas cette tolérance au delà des limites que sa propre sécurité lui impose.

Ni les peuples de l'Italie, ni les autres nations ne doivent douter à cet égard de la sollicitude des gouvernements; et les alarmes qui saisissent à certaines heures la pensée publique n'ont désormais rien de justifié.

Ni l'unité, ni l'anarchie, ne peuvent sortir de la crise actuelle.

La seule solution politique vers laquelle tendent naturellement les États italiens, c'est donc UNE CONFÉDÉRATION; et c'est vers cette organisation définitive qu'il faut les soutenir et les guider.

X.

Cette idée d'une confédération italienne est tellement inhérente à l'histoire, à la nature, à la géographie de la Péninsule, qu'elle a toujours été celle de tous les hommes politiques vraiment dévoués à la prospérité de l'Italie.

Pendant les longues guerres et les invasions qui ont agité ce pays, le but principal des souverains étrangers était sans cesse de diviser les populations et d'exploiter leur mésintelligence; tant on a toujours compris que leur union ferait leur force et leur inviolabilité.

Le grand problème à résoudre c'est de donner à tous ces États la même indépendance, une protection réciproque, une solidarité complète nécessaire pour fonder entre eux une sympathie politique inconnue jusqu'à ce jour, tout en laissant subsister pour chacun d'eux la tradition nationale.

Une confédération analogue à celle de l'Allemagne, mais basée sur des constitutions uniformes et bien plus libérales, sera donc la seule organisation forte, pacifique et populaire.

Le roi Henri IV, on l'a déjà rappelé, proclamait, il y a deux siècles et demi, la nécessité d'unir entre eux les princes italiens, et Sully, dans le plan politique qui exprimait la pensée de son souverain, spécifiait qu'il fallait les associer «en communauté d'intérêts, sans que néanmoins «il fût rien changé en leur possession.»

Napoléon lui-même, lorsqu'il soumit l'Italie à la puissance française, malgré la nécessité politique où il se trouvait d'en faire un seul État, y conserva la division en trois grandes parties: le royaume de Naples, le royaume italien, et les provinces du Nord.

Lorsqu'en 1848 éclata en Italie ce grand mouvement libéral que préparait depuis trente ans une génération enthousiaste, le plan de la réorganisation italienne fut adopté sans hésiter: ce fut le seul que les Italiens connaissant les populations de la Péninsule, pouvaient concevoir: celui d'une confédération.

Indépendance de toute politique extérieure; fédération libérale des États péninsulaires; tel était le projet de Gioberti, de Balbo, et de tous les chefs du mouvement.

Et, nous ne pouvons que le rappeler encore, le roi de Naples Ferdinand II, le Pape, le grand-duc de Toscane, le roi Charles Albert, entrèrent à la fois dans cette résolution

— 26 —

qui devait régénérer l'Italie, affermir ses monarchies et assurer l'indépendance de ses peuples.

Les excès de la révolution sur tous les points, firent seuls avorter cette œuvre à peine ébauchée; et la tentative échoua avant d'avoir pu commencer à s'accomplir.

Mais cet échec n'a fait que retarder la grande transformation politique de la Péninsule. La nécessité d'une organisation fédérale n'a fait que devenir plus évidente depuis douze ans; quels que soient les événements à venir elle deviendra' plus urgente encore; et les peuples de l'Italie ne seront vraiment devenus libres, heureux et forts, que lorsque cette fédération, attendue depuis dix siècles, sera fondée.

XI.

La seconde question, àvons-nous dit, qui s'est posée dans tous les esprits, eh présence des événements italiens, est celle-ci: — Quelles seront leurs conséquences pour l'Europe?

Il n'est plus permis de croire, en effet, que les agitations actuelles de l'Italie puissent rester un fait isolé s'accomplissant sous les regards des autres nations sans altérer ni leurs tendances, ni leur situation.

Qu'on ne s'y trompe pas, selon le caractère des principes qui triompheront dans cette lutte, selon la solution qui la terminera, l'Europe verra s'affermir parmi les peuples les idées dangereuses ou louables qui auront eu la victoire au delà des Alpes. Cette influence, qui est certaine, prouve que l'Italie n'a rien perdu de l'importance traditionnelle attachée à ses destinées;

mais elle révèle aussi la nécessité sérieuse de guider le mouvement des États italiens vers un dénouement qui soit la sécurité pour eux-mêmes et pour toutes les autres nations de l'Europe.

Or, en ce moment comme en 1848, comme en 1830, deux éléments rivaux s'agitent dans la Péninsule: la révolution et le patriotisme libéral.

La révolution n'a qu'un but fixe: le désordre; qu'un système, celui de la destruction, quel que soit le régime à détruire.

Le patriotisme libéral marche et agit avec cette bonne foi qui est le don des majorités loyales, et qui, si elle s'égaré parfois, ressaisit toujours son autorité.

C'est à l'une ou à l'autre de ces deux forces que doit appartenir le triomphe.

Celui de la révolution serait un succès obtenu contre l'Europe tout entière,

Celui du patriotisme de chaque peuple sera simplement un progrès libéral et un affermissement de sa nationalité.

Nous constatons avec regret qu'en ce moment le gouvernement piémontais a été entraîné à se faire l'allié de la première; et que le roi François II combattant encore à Gaëte, personnifie au contraire le droit que possède chaque peuple italien de vivre et de s'affermir dans ses libertés.

C'est donc entre eux que se résume ce déplorable débat; et quoiqu'il soit livré au sort des armes, la cause de la justice et des nationalités n'y succombera pas; car, même entre un vainqueur et un vaincu, l'Europe a le droit d'intervenir et de prononcer le dernier mot d'une solution.

Où ne peut donc admettre que le droit d'invasion, l'insurrection organisée, la force créée pour le désordre, l'emporteront en Italie. Cette explosion s'étendrait alors comme une traînée incendiaire, et presque à la fois,

jusqu'à la Vistule, jusqu'à Pesth, jusqu'aux bouches du Danube, jusqu'au delà de la Manche, peut-être; et il n'est pas un gouvernement, pas une nation qui puisse consentir à affronter une pareille calamité.

La confédération italienne, au contraire, n'éveillera autour d'elle que des adhésions; elle ne s'appuiera que sur les lois de la sécurité, de l'honneur national et du progrès intérieur, lois si chères à chaque peuple.

Les grands États seront les protecteurs naturels d'une union qu'ils auront préparée.

Dans les fédérations de l'Europe, la Suisse, l'Allemagne, dans les Principautés unies, la sympathie pour cette organisation politique de l'Italie sera unanime; car chacun des petits États qui les composent y trouvera la consécration de sa propre indépendance et de sa propre sûreté!

La disparition des diverses nationalités de l'Italie dans un seul royaume serait, au contraire, la preuve qu'à la faveur de certaines crises les petits peuples peuvent se voir tout à coup emportés, absorbés par un voisin plus audacieux et plus fort; et, devant un tel exemple, l'alarme serait générale; la frayeur la plus légitime serait jetée au cœur de tous les royaumes justement menacés dans leur avenir.

En se plaçant au point de vue européen, la seule solution désirable est donc pour les principaux États italiens le maintien de leur existence et leur fédération.

XII.

Concluons:

Les intérêts politiques de l'Europe sont directement engagés dans le conflit des Italiens.

Il existe en Italie une cause sacrée, celle des nationalités, dont la longue existence, souvent agitée mais souvent glorieuse, ne doit pas finir.

Au lieu de menacer leur inviolabilité, la crise actuelle ne doit avoir qu'un résultat: celui de consolider le droit de chaque peuple et d'ouvrir à chacun d'eux une phase nouvelle et durable pour le progrès.

Il faut entre les États de la Péninsule une confédération politique et commerciale établie sur ces bases: un parlement commun, des constitutions particulières très-libérales et identiques, des organisations administratives semblables, une armée fédérale, une indépendance complète, enfin, la protection des puissances.

Dans cette organisation: — les peuples trouveront la garantie de leur inviolabilité, de leurs libertés et de cette grandeur que tant de siècles de luttes et d'espérances n'ont pu leur donner.

Le Piémont y trouvera la consécration de certains agrandissements mérités par sa bravoure et par son initiative en faveur de l'indépendance italienne.

Le Pape verra cesser les difficultés que multiplie autour de lui la forme actuelle de son gouvernement,

– 30 –

et son autorité morale, loin d'en être affaiblie, pourra alors s'élever à une indépendance que nul danger ne menacera plus.

Le roi de Naples François II, par sa courageuse résistance, aura sauvé, non-seulement une couronne presque emportée, mais encore l'existence et l'avenir du royaume des Deux-Sicules.

Tel doit être le vœu de toutes les puissances européennes.

Telle a été jusqu'à ce jour la politique de la France, et sa connaissance exacte des tendances de l'Italie, sa sollicitude ardente pour la prospérité des peuples de la Péninsule, la protection qu'elle accorde toujours aux libertés nationales, ne lui permettent pas d'en changer.

FIN.